

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 6 JANVIER 2020

Rénovation du logement communal - 2 Rue de l'Argonne : projet de travaux - lancement d'un MAPA (Marché à Procédure Adaptée)

Ce logement, de 66,52 m², est réhabilité et destiné à une personne à mobilité réduite. La DETR a été demandée. Tout l'aménagement intérieur, le chauffage au gaz et la toiture comprennent 9 lots : maçonnerie, charpente et couverture, menuiseries extérieures bois, menuiseries intérieures, cloisons, doublages plafonds, carrelage, faïence, peinture, plomberie, chauffage, électricité. La domotique sera commandée avec un système de tablette.

L'ensemble du Conseil Municipal valide ce projet.

Modification des statuts Agglopolys : prise de compétence optionnelle portant sur la création et la gestion des Maisons France Services

Il s'agit d'un réseau national, facilitant les démarches administratives dans un seul endroit. Ces maisons offrent une qualité de services maximale. Suite à la modification de l'article 5, Agglopolys prend cette compétence optionnelle. Plusieurs maisons existent déjà : 1 à Blois, 1 à Herbault (ancienne MSAP – Maison de Services Au Public), 1 à Vineuil. Une autre, mobile, est prévue.

L'ensemble du Conseil Municipal accepte cette modification.

Personnel communal : saisie du Comité Technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, pour avis sur la fixation du ratio d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe

L'adjoint technique, actuellement 2^e classe, a plus de 20 ans d'ancienneté. Avis favorable du conseil municipal.

Réalisation d'un bail agricole à vocation environnementale avec la CIAP (Coopérative d'Installation en Agriculture Paysanne) Centre Val-de-Loire

L'ensemble du Conseil Municipal donne l'autorisation à Madame le Maire d'établir les deux contrats concernant la commune, pour l'installation de Monsieur ROSEY (entre la commune et la Coopérative, et entre la commune et Monsieur ROSEY).

Elections municipales 2020 : modalités de mise à disposition de la salle des fêtes pour permettre la tenue de réunions électorales

L'ensemble du Conseil Municipal accepte la gratuité de la salle des fêtes pour une réunion publique.

Adressage : modification de la dénomination de la Rue du Chêne des Dames (partie Chemin de la Rousselière)

Actuellement, la portion entre le giratoire et les grilles d'honneur n'est pas dénommée. Tous les élus optent pour la baptiser « route de Contres » et renommer la « rue » du Chêne des Dames, allant du giratoire au Carrefour des 3 communes, en « allée » du Chêne des Dames.

Affaires diverses

Population de Cheverny : le chiffre, émanant de la Direction Régionale du Centre Val-de-Loire, est de 996 habitants au 1^{er} janvier 2020 (population municipale : 956 habitants ; population comptée à part –étudiants et militaires- : 40 personnes).

Contrôle de l'eau : le rapport de l'ARS montre une bonne qualité de l'eau, même dans les écarts.

Distillerie : la Direction des Douanes a donné son accord pour son installation, valable du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020, de 6 h à 19 h.

Ecole de cirque : les élèves de CM1 et CM2 ont adressé un courrier officiel de demande de subvention, à Madame le Maire.